



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 janvier 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 février 2011

MAINTIEN A TITRE PROVISOIRE DU REGIME  
INDEMNITAIRE AUX PERSONNELS  
TECHNIQUES DE CATEGORIE B

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 04 février 2011

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

*Conseillers :*

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal BARRE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Patrick DELAUNAY  
Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

**DIRECTION RESSOURCES  
HUMAINES**

**MAINTIEN A TITRE PROVISOIRE DU REGIME INDEMNITAIRE AUX  
PERSONNELS TECHNIQUES DE CATEGORIE B**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Le décret 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux prévoit avec effet du 1<sup>er</sup> décembre 2010 la fusion des cadres d'emplois territoriaux de contrôleurs et de techniciens supérieurs au sein d'un unique cadre d'emplois de la catégorie B technique, celui des techniciens territoriaux.

Le nouveau cadre d'emplois emporte donc disparition des deux anciens cadres d'emplois précités. Or ces derniers étaient dotés d'un régime indemnitaire défini par délibération du 8 mars 2010 par analogie avec le régime indemnitaire prévu pour les corps techniques de l'Etat conformément aux dispositions du décret 91-875 du 6 septembre 1991.

Le décret du 6 septembre 1991 n'intègre pas à ce jour le nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux, ce qui ne permet pas de déterminer le régime indemnitaire des nouveaux techniciens.

Dans l'attente d'une évolution réglementaire, il est proposé, conformément à l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de maintenir à chaque agent titulaire intégré dans le nouveau cadre d'emplois des techniciens, ainsi qu'aux agents non titulaires assimilés, le montant indemnitaire dont ils bénéficiaient en vertu de dispositions réglementaires antérieures telles que définies dans la délibération du 8 mars 2010 précitée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le maintien, à titre provisoire, aux nouveaux techniciens territoriaux et aux agents non titulaires assimilés, des montants indemnitaires qui leur étaient applicables en vertu de la délibération du 8 mars 2010.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Jean-Louis SIMON**